

Incidence de la sortie de l'AES de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, des biens et des services en Afrique de l'Ouest

Mohamed Lamine KABA

Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales de l'Université Panafricaine, Gouvernance et Intégration Régionale ;
E-mail : rkaba16@gmail.com ; P.O.X :18, Soa, Yaoundé, Cameroun.

Abstract: *Hit hard by the rise of terrorist movements and the multiplication of sources of tension in the region, ECOWAS seems to have its work cut out for it to maintain its homeostasis on the political scene in West Africa. The exit of the AES constitutes both a thunderbolt for ECOWAS and the creation of a center of protest and self-determination of peoples, which makes the region a space of competition and confrontation between Russia of BRICS Alliance and NATO France. Using a sociometric approach, the author sociographs the possible impacts of this AES exit from the ECOWAS on the free movement of people, goods and services in West Africa. Thus adopting a diachronic and synchronic posture, it positions itself in the debate on the impact of the presence of two supranational institutions of regional integration in the same regional economic space, and which engage in severe adversity. The future of the community of destiny in West Africa is at stake.*

Keywords: Impact, exit, Alliance of Sahel States (ASS), ECOWAS, persons, goods, services, West Africa

Résumé

Frappée de plein fouet par la montée en puissance des mouvements terroristes et la multiplication des foyers de tension dans la région, la CEDEAO semble avoir du pain sur la planche pour maintenir son homéostasie sur l'échiquier politique de l'Afrique de l'Ouest. La sortie de l'AES constitue à la fois un coup de tonnerre pour la CEDEAO et la constitution d'un pôle de contestation et d'autodétermination des peuples, qui fait de la région un espace de compétition et de confrontation entre la Russie de l'Alliance BRICS et la France de l'OTAN. Dans une approche sociométrique, l'auteur fait la sociographie des incidences éventuelles de cette sortie de l'AES de la CEDEAO sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services en Afrique de l'Ouest. Adoptant ainsi une posture diachronique et synchronique, il se positionne dans le débat sur l'impact de la présence de deux institutions supranationales d'intégration régionale dans un même espace économique régional et, qui se livrent une adversité sévère. L'avenir de la communauté de destin en Afrique de l'Ouest est en jeu.

Mots clés : Incidence, Sortie, AES, CEDEAO, Libre-circulation, personnes, biens, services, Afrique de l'Ouest.

Introduction

Survenue le 28 janvier 2024, la sortie de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constitue un véritable coup de tonnerre pour celle-ci (Le Colonel Assimi Goïta, 2024). De 15 Etats à 13 Etats aujourd'hui, la CEDEAO s'amenuise sous l'effet du désir ardent des peuples ouest-africains de s'autodéterminer sur la scène internationale. Alors que la région est en proie au terrorisme, à l'extrémisme violent, au crime organisé transnational, à la piraterie maritime et aux coups d'Etat institutionnels et militaires, la réponse de la CEDEAO face à ces fléaux est toujours perçue par les peuples à la base comme un casus belli (Davies, 1971). Par son système de gouvernance, la CEDEAO pourrait être présentée comme une communauté des chefs d'Etat plutôt qu'une communauté des peuples qui gouverne par sanctions, loin de sa vocation économique. (Crozier, 1982). La volonté des tenants de la CEDEAO de torpiller les régimes militaires du Mali, du Burkina Faso, du Niger et de la Guinée dans une certaine mesure, débouche sur la création de l'AES du trio qui s'est constituée en pôle de contestation et de nouvelle sphère d'influence entre la fédération de Russie de l'Alliance BRICS et la France de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la région. La sortie de l'AES de la CEDEAO que l'on convenu d'appeler en d'autres termes *AESexit*, pourrait à coup sûr générer des impacts indésirables sur les fondements de la libre-circulation des personnes, des biens et des services qui a longtemps caractérisé la région. Intervenue dans un contexte mondial émaillé de guerre hybride ou guerre par procuration, l'*AESexit* semble schématiser la guerre par alliés interposés dans la région dont il convient d'inscrire dans une approche Sui generis. Alors que la sortie de la CEDEAO est, par principe, assujettie à une période d'observation d'une année linaire, l'AES a décidé d'en sortir avec effet immédiat au motif que la CEDEAO a trahi ses principes fondateurs en se soumettant à l'influence des puissances étrangères, et par ricochet, une menace pour ses Etats membres et ses populations dont elle est censée assurer le bonheur. Elle reproche également à la CEDEAO de n'avoir pas porté main forte aux Etats du Sahel (Mali, Burkina Faso et Niger) dans le cadre de leur lutte existentielle contre le terrorisme et l'insécurité. Ce qui donne à penser que la CEDEAO est instrumentalisée et téléguidée par les suzerains coloniaux et impérialistes, dont le seul but de la présence est de piller et de spolier les ressources naturelles des Etats de la région pour alimenter leurs industries.

I. Contexte

Considérer l'incidence de la sortie de l'AES de la CEDEAO sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services comme une thématique de recherche, revient à placer au cœur de la réflexion le contexte géopolitique et géostratégique de la région. Cet article se propose d'analyser des impacts éventuels de la sortie de l'AES de la CEDEAO sur les relations bilatérales et multilatérales entre les *outsiders* et les *insiders* (Becker, 1985). La communauté de destin en Afrique de l'Ouest semble mise en lambeau sous l'effet de l'ingérence des anciennes puissances coloniales dont la CEDEAO serait sous la botte et téléguidée par celle-ci. Le fait d'avoir deux organisations d'intégration régionale dans un même espace géographique porte en son sein les obstacles à la réalisation des étapes de cette intégration (DCG, 2022) : la constitution d'une zone de libre-échange (1), l'union douanière (2), le marché commun (3), l'union économique (4), l'union économique et monétaire (5) et l'union politique (6). Partant de la rhétorique entre les tenants de la CEDEAO et les autorités de l'AES, tout porte à croire que les reins de l'intégration de la région sont en passe d'être coupés. Exsangue par la sortie des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), la CEDEAO semble foncer droit dans sa tombe. Tout comme un Etat, toute organisation d'intégration régionale (Ronnås, 2005) qui s'avère incapable « d'assurer l'ordre à l'intérieur et la puissance à l'extérieur » s'estombe (Juvénat, 2010). La CEDEAO s'amenuise sous l'effet d'un système de gouvernance calqué à l'image de l'époque du fascisme (Ela, 1990) et imposé par un pool de chefs d'Etat dont certains sont auteurs de coups d'Etat institutionnels (Houngnikpo, 2004) et qui, furieux contre les coups d'Etat militaires (Cissé, 2023) dans la région se soumettent docilement au diktat (Ziegler, 1980) des anciennes puissances coloniales, notamment la France (Agora, 2023). Cette situation semble bien avoir placé la CEDEAO au bord du précipice (Agbezoukin, 2022). C'est l'implosion (Konaté, 2015) d'un territoire conquis de coups d'Etat, Afrique de l'Ouest (Bayart, 2007) dont il convient d'étudier l'incidence éventuelle sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace ouest-africain (Hirschman, 1995). Un espace géographique régional dont la dynamique institutionnelle est désormais assurée par deux institutions supranationales protagonistes qui s'exercent mutuellement des influences (Gurr, 2015) : CEDEAO versus AES. A chacune d'elles ses alliés (Dumont, 1986). Ce qui fait de l'Afrique de l'Ouest un nouveau champ de la guerre par procuration ou par alliés interposés (Marie, 2009).

1. Question de recherche

Comment la sortie de l'AES de la CEDEAO pourrait-elle affecter la libre-circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace ouest-africain ?

2. Objectifs de la recherche

Cet article analyse l'incidence éventuelle de la sortie de l'AES de la CEDEAO sur libre-circulation des personnes, des biens et des services dans la région ouest-africaine. De façon spécifique, il s'agit de :

2.1. Objectif spécifique 1

Comprendre et expliquer le contexte géopolitique et géostratégique de la région désormais ouvert à la confrontation des puissances étrangères, notamment la fédération de Russie/BRICS et la France/OTAN.

2.2. Objectif spécifique 2

Examiner le climat d'hostilités qui caractérise les rapports entre les tenants de la CEDEAO et les autorités de l'AES.

2.3. Objectif spécifique 3

Evaluer l'impact de cette sortie de l'AES sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace ouest-africain.

II. Revue de littérature

1. Cadre conceptuel et théorique

L'un des critères de la recherche scientifique consiste à clarifier les concepts opératoires (1.1) et à définir le cadre théorique (1.2).

1.1. Cadre conceptuel

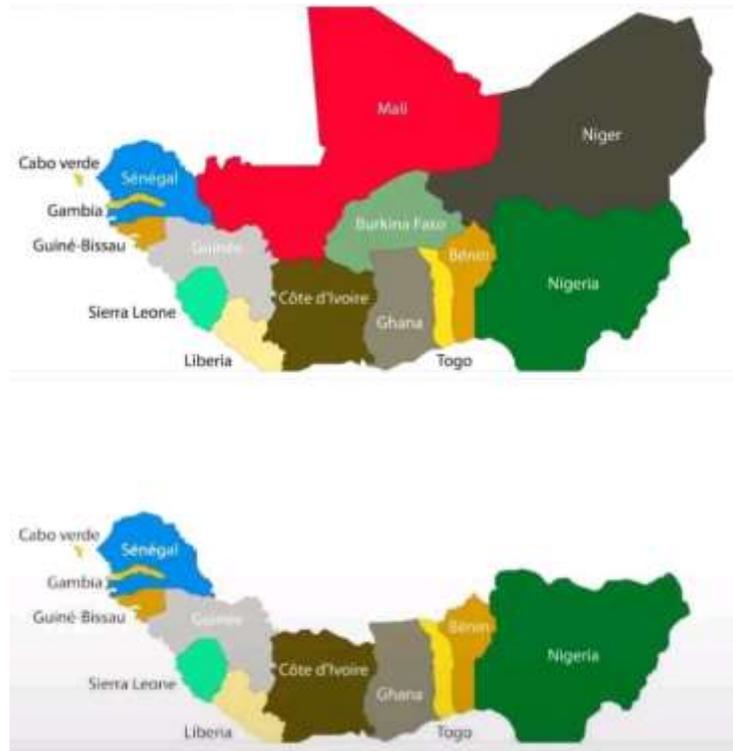
Les concepts clés qui permettent d'opérer cette étude sont : incidence (1.1.1), sortie (1.1.2), AES (1.1.3), CEDEAO (1.1.4), libre-circulation (1.1.5), personnes (1.1.6), biens (1.1.7), services (1.1.8) et Afrique de l'Ouest (1.1.9) dont il convient de clarifier.

1.1.1. Incidence

Dans cet article, *incidence* renvoie aux possibles conséquences de la sortie de l'AES de la CEDEAO sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace géographique ouest-africain.

1.1.2. Sortie

La *sortie* signifie dans cet article, la rupture des accords et la non soumission aux textes constitutifs qui lient l'AES à la CEDEAO. C'est-à-dire, la non obligation par principe de l'AES vis-à-vis de la CEDEAO.



1.1.3. AES

L'AES est une alliance militaire, une organisation intergouvernementale, une organisation internationale et une coalition militaire multinationale créée le 16 septembre 2023 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger dans le but de dissuader la CEDEAO d'intervenir militairement pour mettre fin au régime militaire de l'un ou de ce trio de l'Alliance.

1.1.4. CEDEAO

La CEDEAO est l'une des communautés économiques régionales africaines (UA, 1991). Elle est à date composée de 12 Etats ouest-africains ayant accepté depuis le 28 mai 1975 à Lagos au Nigeria, de s'unir dans une communauté de destin contrôlée et régulée par les institutions supra-étatiques (Cedeao, 1975). Elle a objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans le domaine économique, social et culturel, en vue d'aboutir à une union économique et monétaire par l'intégration totale des économies nationales des États membres (Cedeao C. , 1993). La Guinée, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, le Bénin, le Nigéria, la Gambie, le Cap-Vert, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et Libéria en sont les pays membres (Polanyi, 2009). La sortie de l'AES le 28 janvier 2024, affecterait gravement le processus d'intégration de la région. La gouvernance de la CEDEAO rassure peu les peuples dont elle est censée gouverner.

1.1.5. Libre-circulation

Selon l'Organisation des Nations Unies, la *libre-circulation* signifie la liberté pour tout individu de se déplacer librement dans un pays, de quitter celui-ci et d'y revenir. Elle est garantie par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis 1948 (Onu, 1948) et, encadrée dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, par les textes constitutifs de la CEDEAO (Cedeao, Traité révisé de la CEDEAO, 1993).

1.1.6. Biens

Sur le plan économique, un *bien* est une chose utilisable pour combler un besoin fondamental ou un désir. Entendu le plus souvent comme étant une chose concrète et physiquement tangible, il se différencie du service qui par opposition est dit intangible. Cependant, en microéconomie, la notion de bien peut recouvrir les deux notions de bien et de service. En droit, un *bien* peut faire l'objet d'un usage ou d'une appropriation par un individu ou une collectivité. Les modalités de cet usage ou de cette appropriation sont régies par le droit.

1.1.7. Services

Toujours en économie, un *service* est une prestation qui consiste en « la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle (Echaudemaison, 2013) » ou en « la fourniture d'un travail directement utile pour l'utilisateur, sans transformation de matière » (Gadrey, 2008). Les services correspondent alors au secteur tertiaire.

1.1.8. Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est l'une des cinq (5) régions géographiques du continent africain. Composée de 16 pays dont seulement 12 sont à date regroupés au sein d'une communauté économique régionale (CER), la CEDEAO. Cette région qui s'amenuise, avait le plus grand nombre de pays en son sein avant le 28 janvier 2024, date commémorative de la sortie de l'AES.

1.2. Cadre théorique

Cette étude s'inscrit dans l'approche de la sociologie des crises (Dobry, 2009) et des interdépendances fonctionnelles (Elias N. , 2003) respectivement de Michel Dobry et de Norbert Elias, et celle de la sociologie du changement (Balandier, 1970) et de l'innovation (Gaglio, 2021) de Georges Balandier et de Gérard Gaglio.

1.2.1. La sociologie des crises et des interdépendances fonctionnelles

La sociologie des crises et des interdépendances fonctionnelles (Elias N. , 2003) permet de comprendre qu'une crise qui naît dans un secteur donné décloisonne tous les autres secteurs de l'Etat (Husserl, 1996).

1.2.2. La sociologie du changement et de l'innovation

La sociologie du changement et de l'innovation quant à elle, permet de voir les ruptures et les continuités, les innovations et les résistances dans le fonctionnement d'un Etat (Lisa Chauvet, 2019).

III. Problématique

La recherche sur l'insuffisance de la gouvernance de la CEDEAO s'est toujours faite tant par les experts de l'intégration régionale que par les spécialistes de la géopolitique et de la géostratégie de la région (Hobbes, 1921). La documentation sur la problématique est aussi vaste que l'Égyptologie dont l'exploration nous a permis de déceler diverses orientations et approches (Dumont, 1986). Si pour certains la CEDEAO est un instrument au service des Chefs d'Etat de la région (Cedeao C. , 2024), d'autres par contre, pensent qu'elle est une instance de la mise en œuvre de la politique étrangère des puissances impérialistes, celle des suzerains coloniaux notamment (Club_Cedeao, 2023). Une troisième orientation se dégage et selon laquelle, la CEDEAO est une passerelle par laquelle les néocolonialistes passent pour faire main basse sur les ressources des Etats membres (Kaba, 2023).

Pour ce qui est de notre part, la multiplication des foyers de tension, la montée en puissance des mouvements terroristes (y compris leurs ramifications), la tolérance des coups d'Etat institutionnels dans la région et les immiscions des puissances étrangères affectent gravement l'appareil gouvernemental de la CEDEAO (Ziegler, 1980). Ce qui fait que la réponse de la CEDEAO aux coups d'Etat militaires est toujours mal perçue par les peuples à la base alors que l'intégration régionale se veut d'être de jure avant d'être de facto (Quenum, 2022). Ce qui pose donc la question de sa légitimité face aux multiples défis d'ordre social, politique, économique, culturel et sécuritaire qui se posent avec acuité au sein des Etats membres. Cette mauvaise gouvernance entraîna la création de l'Alliance des Etats du Sahel (Mali, Burkina Faso et Niger) le 16 septembre 2023. Se constituant en pôle de contestation et d'autodétermination des peuples respectifs qui composent l'espace, l'AES a finalement décidé de se retirer de la CEDEAO. Un retrait matérialisé par le communiqué conjoint du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger en date du 28 janvier 2024. Motivée par la volonté de la CEDEAO de s'éloigner des idéaux fondateurs et fédérateurs pour se soumettre au diktat des suzerains coloniaux, la sortie de l'AES pourrait affecter gravement la libre-circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace ouest-africain.

Cette étude est guidée par une hypothèse principale selon laquelle, la sortie de l'AES s'explique par le fait que la CEDEAO s'est éloignée des idéaux de ses pères fondateurs et du Panafricanisme. Cette hypothèse générale s'éclate en trois hypothèses secondaires qui sont :

1. L'inaction de la CEDEAO face au terrorisme et à l'insécurité semble être à l'origine de l'autodétermination de l'AES ;
2. La CEDEAO semble soumise au diktat des suzerains coloniaux, notamment la France, et par ricochet, téléguidée ceux-ci.
3. La sortie de l'AES de la CEDEAO pourrait générer à court, à moyen et à long-terme générer des conséquences néfastes sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services en Afrique de l'Ouest.

IV. Méthodologie de recherche et analyse des données

Cette partie de l'article se focalise sur la méthodologie de recherche globale applicable à cette étude. Elle couvre le plan de recherche, la population, la taille de l'échantillon, l'instrument de recherche et les méthodes de traitement et d'analyse des données.

1. Plan et méthode de recherche

La présente étude a pour but de démontrer les incidences de la sortie de l'AES de la CEDEAO sur la libre-circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace ouest-africain, pour justement, proposer des pistes de sortie durable (Bangoura, 2015). Pour ce faire, nous avons opté pour une approche à la fois qualitative et quantitative du fait que l'étude est basée sur un processus de collecte de données à caractère raisonnable et mesurable (Damiba, 2021).

2. Population

Les participants sont les citoyens des Etats membres de l'AES et de la CEDEAO résidants dans les pays respectifs au moment de l'enquête. Ils sont choisis en raison de leur rôle moteur dans la compréhension et apprécier des incidences de la gouvernance de l'AES et de la CEDEAO sur leur propre vie. Au regard de tous ces facteurs, ces citoyens résidants sont susceptibles de nous fournir des informations fiables et cohérentes sur le phénomène étudié. Ils sont aussi mieux placés pour nous expliquer les défis liés à la gouvernance de l'AES et de la CEDEAO et pour nous dire comment faire pour les gérer.

3. Taille de l'échantillon et instrument de recherche

L'étude se concentre sur deux cent (200) citoyens résidants de l'AES et de la CEDEAO, soit 50 personnes pour l'espace AES et 150 personnes pour l'espace CEDEAO. L'instrument de recherche utilisé dans cette étude est un questionnaire unique à choix multiple, composé de dix (10) questions qui servent à traduire les objectifs de l'enquête, et vise à recueillir les données relatives à la gouvernance de l'AES et de la CEDEAO et aux propositions menant à améliorer celle-ci.

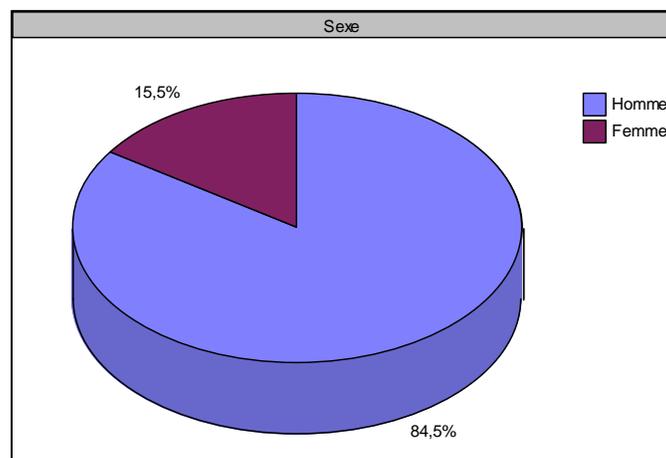
4. Méthode de traitement et d'analyse des données

Les données brutes recueillies à l'aide du questionnaire seront clarifiées et analysées au moyen de statistiques descriptives. Le logiciel Sphinx sera utilisé comme outil de traitement et d'analyse des données collectées.

5. Présentation et analyse des données

Cette partie présente les avis des enquêtés sur les préoccupations de l'étude.

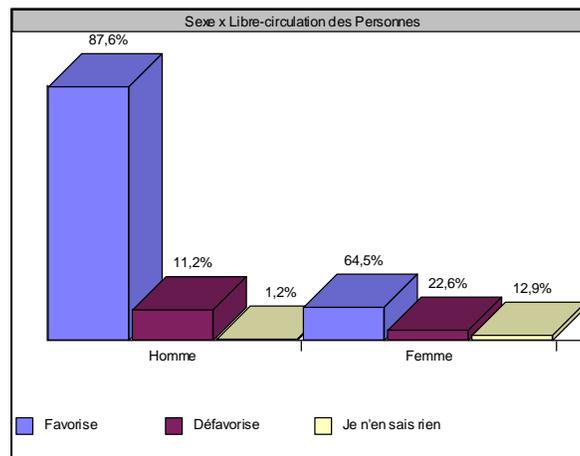
Graphique 1 : Répartition des participants selon le sexe



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique établit que 84,5% des participants à l'enquête sont les hommes, contre 15,5% de femmes. Cela explique clairement qu'en Afrique de l'Ouest, la dynamique politique est largement assurée par la junte masculine. Ce qui confirme la thèse de la domination masculine (Bourdieu, 2014) dans la sphère politique de cet espace géographique contrôlé et régulé par deux institutions supranationales adverses, AES et CEDEAO.

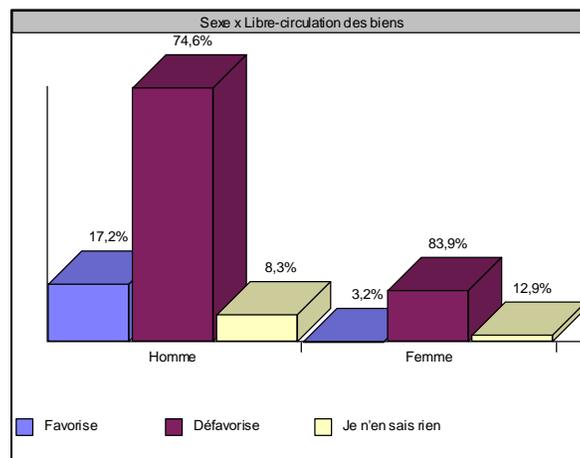
Graphique 2 : Selon vous la sortie de l'AES de la CEDEAO favorise ou défavorise-t-elle la libre-circulation des personnes dans l'espace ouest-africain ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) sur la libre-circulation des personnes en Afrique de l'Ouest après la sortie de l'AES de la CEDEAO.

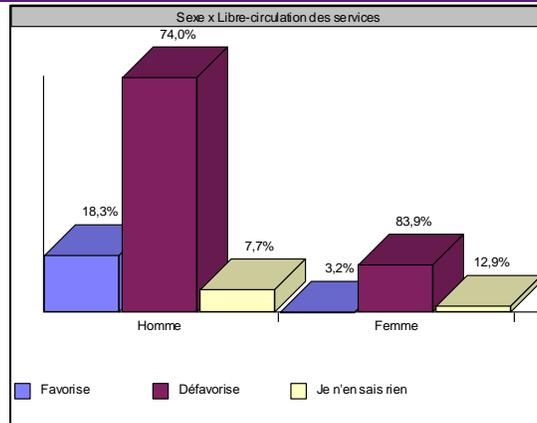
Graphique 3 : Selon vous la sortie de l'AES de la CEDEAO favorise ou défavorise-t-elle la libre-circulation des biens dans l'espace ouest-africain ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) sur la libre-circulation des biens en Afrique de l'Ouest après la sortie de l'AES de la CEDEAO.

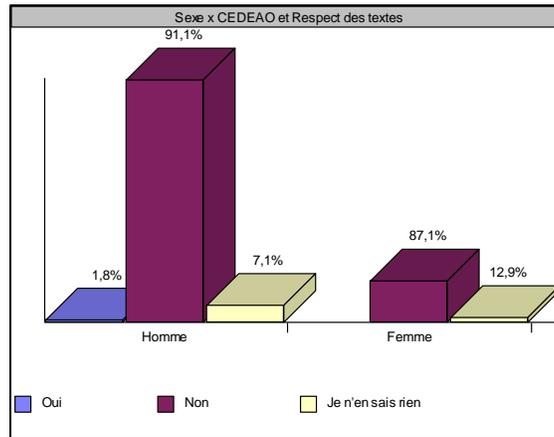
Graphique 4 : Selon vous la sortie de l'AES de la CEDEAO favorise ou défavorise-t-elle la libre-circulation des services dans l'espace ouest-africain ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) sur la libre-circulation des services en Afrique de l'Ouest après la sortie de l'AES de la CEDEOA.

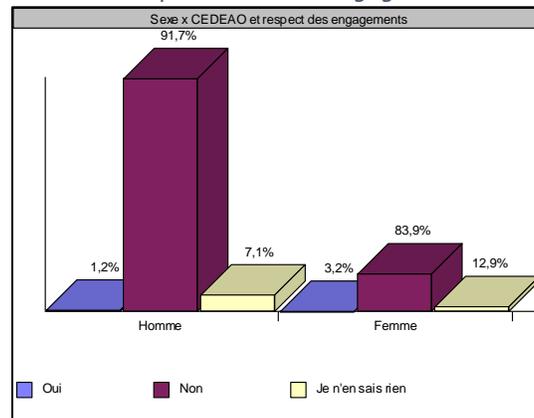
Graphique 5 : Selon vous, la CEDEAO est-elle respectueuse de ses textes constitutifs/fondateurs ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) par rapport au respect par la CEDEOA, de ses propres textes constitutifs/fondateurs.

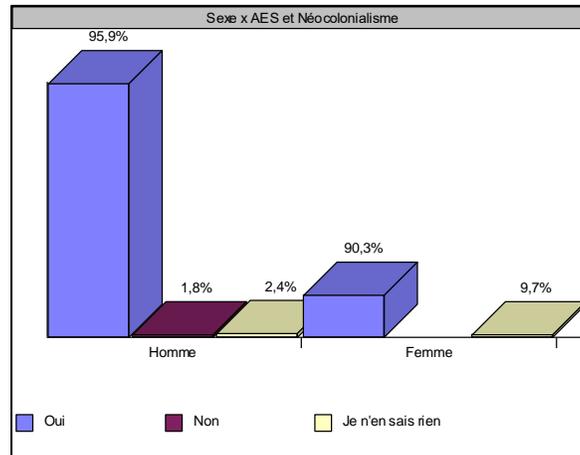
Graphique 6 : Selon vous, la CEDEAO respecte-t-elle ses engagements vis-à-vis de ses Etats membres ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) par rapport au respect par la CEDEOA de ses engagements vis-à-vis de ses Etats membres.

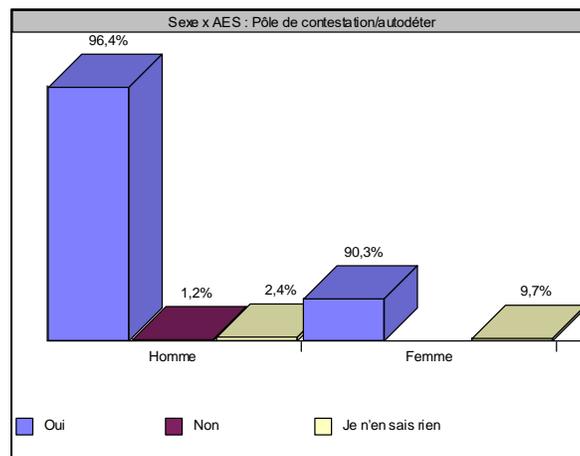
Graphique 7 : Selon vous, l'AES constitue-t-elle une réponse au néocolonialisme ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) par rapport au positionnement de l'AES comme une réponse adéquate au néocolonialisme auquel serait soumise, la CEDEOA.

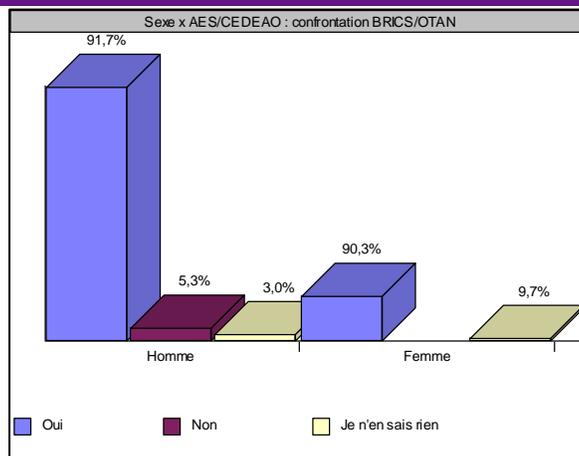
Graphique 8 : Selon vous, l'AES est-elle un pôle de contestation et de d'autodétermination des peuples ouest-africains vis-à-vis de l'impérialisme français ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) par rapport à la constitution de l'AES comme un pôle de contestation et de d'autodétermination des peuples ouest-africains vis-à-vis de l'impérialisme français.

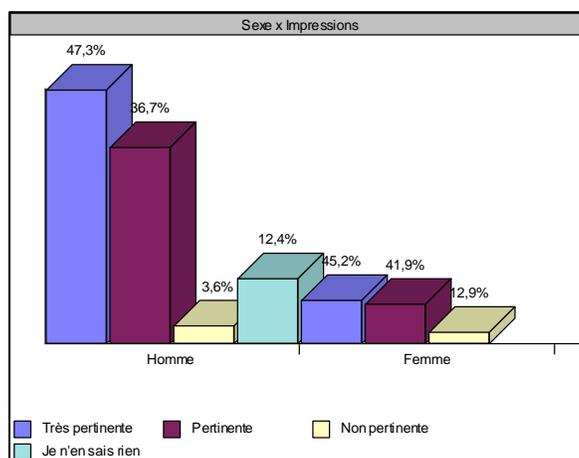
Graphique 9 : Selon vous, la présence de l'AES et de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest fait-elle de la région un espace de compétition et de confrontation entre la Russie/BRICS et la France/OTAN ?



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait l'état des opinions exprimées par les participants (hommes et femmes) par rapport à la présence de l'AES et de la CEDEAO (deux institutions supranationales et d'intégration régionale) en Afrique de l'Ouest, semble faire de cette région d'Afrique, un espace de compétition et de confrontation entre la Russie/BRICS et la France/OTAN.

Graphique 10 : Quelles impressions avez-vous de cette étude



Source : Mohamed Lamine KABA (janvier 2024)

Ce graphique fait état des impressions exprimées par rapport la pertinence de l'étude.

Conclusion

Le 28 janvier 2024, le coup de tonnerre violent s'est abattu sur la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec pour leitmotiv, la sortie de l'Alliance des Etats du Sahel (AES). Créée le 16 septembre 2023 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, l'AES porte les attributs d'une alliance militaire, d'une organisation intergouvernementale, d'une organisation internationale et d'une coalition militaire multinationale. Elle s'est, depuis sa création, constituée en pôle de contestation de la CEDEAO et d'autodétermination des peuples de l'espace dont elle couvre. Alors qu'elle a pour objectif d'assurer le contrôle et la régulation de l'espace sahel, l'AES se constitue en force dynamique pour dissuader la CEDEAO d'intervenir militairement pour mettre fin au régime militaire de l'un ou de ce trio de l'Alliance. La présence de deux institutions d'intégration régionale (AES et CEDEAO) dans un même espace économique fait de l'Afrique de l'Ouest, un espace de compétition et de confrontation entre la Russie de l'Alliance BRICS et la France de l'OTAN. Dans ce contexte, la libre-circulation des personnes, des biens et des services en Afrique de l'Ouest qui, pourtant a longtemps caractérisé la région, est en jeu. Ce qui soulève donc la question de barrières tarifaires et non-tarifaires entre Etats membres de l'AES et Etats membres de la CEDEAO. Le bilatéralisme et le multilatéralisme semblent prendre le devant de la scène. La sortie du trio de l'AES de la CEDEAO étant une décision qui bat en brèche les postures coloniales de la France, il serait important pour les dirigeants de la CEDEAO de refuser l'instrumentalisation de l'agenda de cette organisation régionale ouest-africaine par les forces néocoloniales occidentales.

Références

- Agbezoukin, D. (2022). *La CEDEAO et les coups d'État en Afrique de l'Ouest : quel cadre juridique pour quelles actions préventives*, 15p. Paris: Institut d'études de géopolitique appliquée.
- Agora. (2023). *Les coups d'Etat en Afrique de 1960 à 2021 : typologie, causes, conséquences et piste de solution durable*, 228p. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Balandier, G. (1970). *Sociologie des mutations*, 531p. Paris: Anthropos.
- Bangoura, D. (2015). Le coup d'État de décembre 2008 et la Transition controversée en Guinée. *Les Champs de Mars*, vol. 28, no. 3, 18-33.
- Bayart, J.-F. (2007). *Le politique par le bas en Afrique noire*, 210p. Paris: Karthala.
- Becker, H. (1985). *Études de sociologie de la déviance*, 320p. Paris: Editions Métailié.
- Bourdieu, P. (2014). *La domination masculine*, 192p. Paris: Points.
- Cedeao. (1975). Traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest . *Conférence des Chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO* (p. 42). Lagos : Commission de la CEDEAO.
- Cedeao. (1993, juillet 24). Traité révisé de la CEDEAO. *Commission de la CEDEAO*, p. 54.
- Cedeao, C. (1993). Traité révisé de la CEDEAO. *Conférence des Chefs d'États et de gouvernement de la Cedeao* (p. 54). Abuja: C/Cedeao.
- Cedeao, C. (2024, janvier 13). *Tout savoir sur la Cedeao (création, fonctionnement,* Récupéré sur Club Cedeao: <https://clubcedeo.com/la-communaute>
- Cissé, E. M. (2023). Chronique de trente-deux ans de coups d'État en Afrique (1990-2022), v.1, n°133. *Revue française de droit constitutionnel*, e25 à e52.
- Club_Cedeao. (2023, décembre 6). *Alliance des Etats Sahéliens vs CEDEAO: l'inévitable confrontation explosive*. Récupéré sur Club Cedeao: <https://clubcedeo.com/cedeo-aes>
- Crozier, M. (1982). *On ne change pas la société par décret*, 310p. Paris: Le Livre de poche.
- Damiba, P.-H. S. (2021). *Armées Ouest-Africaines et Terrorisme : Réponses Incertaines*, 161p. La Hulpe: Les trois colonnes.
- Davies, J. C. (1971). *When Men Revolt and Why ?*, 400p. New York: Free Press.
- DCG. (2022, septembre 28). Les étapes de l'intégration économique régionale. *DCG média*, p. 5.
- Dobry, M. (2009). *Sociologie des crises politiques: La dynamique des mobilisations multisectorielles. 3e édition revue et augmentée d'une préface inédite*, 409p. Paris: Presses Sciences Po.
- Dumont, R. (1986). *Pour l'Afrique, j'accuse*. 330p. Paris: Plon, « Terre humaine ».
- Dumont, R. (1986). *Pour l'Afrique, j'accuse*. 330p. Paris: Plon, « Terre humaine ».
- Echaudemaison, C.-D. (2013). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, 576p. Paris: Nathan.
- Ela, J.-M. (1990). *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, 272p. Paris: Karthala.
- Elias, N. (2003). *La Civilisation des mœurs*, 512p. Paris: Pocket.
- Elias, N. (2003). *La Dynamique de l'Occident*, 320p. Paris: Pocket.
- Gadrey, J. (2008, septembre 2). La crise écologique exige une révolution de l'économie des services. *Développement durable et territoires*, p. 50.
- Gaglio, G. (2021). *Sociologie de l'innovation*, 128p. Paris: Que sais-je.
- Gurr, T. R. (2015). *Why Men Rebel ?*, 445p. New York: Princeton University Press.
-

Hirschman, A. O. (1995). *Défection et prise de parole*, 212p. Paris: Fayard.

Hobbes, T. (1921). *Leviathan ou la Matière, la Forme et la Puissance d'un État ecclésiastique et civil : Traduction française en partie double d'après les textes anglais et latin originaux. Tome premier - De l'Homme, (trad. R. Anthony), 343p.* Paris: Marce.

Houngnikpo, M. (2004). *L'illusion démocratique en Afrique*, 256p. Paris: L'Harmattan.

Husserl, E. (1996). *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps*, 224p. Paris: PUF.

Juvin, H. (2010). *Le renversement du monde. Politique de la crise*, 272p. Paris: Gallimard.

Kaba, M. L. (2023, mai-juin 8). Main-basse sur les dynamiques du dedans et du dehors de l'intégration régionale africaine, Volume 5, numéro 3. *International Journal for Multidisciplinary Research (IJFMR)*, p. 12.

Konaté, M. G. (2015). *Les rampants : suivi de "La condition"*. *Recueil de nouvelles*, 56p. Bamako: Éditions Jamana.

Le Colonel Assimi Goïta, L. G. (2024, Janvier 28). Communiqué Conjoint du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger. *AES*, p. 2.

Lisa Chauvet, F. G.-S. (2019). *Les migrants, acteurs des changements politiques en Afrique ?*, 243p. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.

Marie, H. (2009). *Michel CROZIER : On ne gouverne pas la société par décret. Yaoundé.* Yaoundé: Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC).

Onu. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Washington: Nations Unies.

Polanyi, K. (2009). *La Grande Transformation: Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 476p. Vienne: Gallimard.

Quenum, F. (2022, janvier 25). Coups d'Etat : quel impact pour les sanctions de la Cédéao ? *Made for minds*, p. 5.

Ronnås, P. (2005, septembre). Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. *Asdi*, p. 48p.

UA. (1991). *Communautés économiques régionales (CER) | Union africaine*. Récupéré sur Union Africaine: UA<https://au.int/fr/organes/cer>

Ziegler, J. (1980). *Main basse sur l'Afrique*, 384p. Paris: éditions Seuil.

Ziegler, J. (1980). *Main basse sur l'Afrique*, 384p. Paris: éditions Seuil.